



# Comités Sociaux Economiques : Les Responsables Opérationnels

En Octobre 2024, La Poste va passer en CSE. Quelque soit notre statut, nous faisons tous-tes face à la détérioration de nos conditions de travail. La Poste démultiplie les grades intermédiaires de nos encadrants de proximité et reportent les responsabilités sur de nouvelles fonctions : nos Responsables Opérationnels. SUD s'engage à défendre et représenter toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

## Nos revendications seront ciblées sur :

- ◆ Les salaires
- ◆ Les conditions de travail
- ◆ Les Activités Sociales & Culturelles
- ◆ L'égalité femmes hommes
- ◆ Les discriminations
- ◆ L'environnement, la mobilité



## Responsable Opérationnel : Moins plus moins égal plus de travail

Les anciens Responsables d'Équipes sont, de gré ou de force, incité-es à devenir ROP. Ils-elles gardent leur part managériale à laquelle s'ajoute une part de production avec son lot de contraintes, souvent sous-évaluée, variable d'un site à l'autre en fonction des besoins de productivité de La Poste.

En tournée, sous sa casquette de facteur, le ROP doit tout laisser en plan si un de ses agents l'appelle en cas de problème. La constante multiplication de leurs missions augmente considérablement la charge mentale de la fonction.

Devant l'attrait de telles responsabilités, la boîte qui peine à recruter doit faire appel à des candidat-es extérieur-es, qui ne connaissent ni les bases ni les process du métier de facteur, formé-es à la va-vite par les quelques FSE disponibles. Quant aux ROP recruté-es en interne, ils-elles doivent se dégager du temps pour s'auto-former.

Faire fonction n'implique que très rarement l'obtention du grade : il est fréquent que des managers de niveau II-1 fassent office de ROP des mois durant, avant la Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle permettant de valider leur grade de III-1. D'autres, gentiment remercié-es, regagnent leur poste initial en fin de mission, ou quittent désespérément l'entreprise.

## Pour les ROP, nos élu-es SUD au CSE défendront :

- Reconnaissance des Pratiques Professionnelles systématique avant prise de fonction : acquisition du grade et salaire automatique.
- Maintien des anciens statuts de Responsables d'Équipes réellement au volontariat.
- Immersion et formation systématique des recruté-es externes aux métiers de la distribution avant prise de fonction.
- Parts de production et managériale réellement équivalentes.
- FSE II-2 en nombre suffisant, pas de FSE II-1 pour les remplacer.

## Pour défendre vos droits Votez SUD au CSE !



### SUD POSTE AUVERGNE RHÔNES-ALPES COURRIER-COLIS

Ain-Rhône : courrier-colis@sudptt69.org - Auvergne : sud.ptt63@orange.fr

Drôme-Ardèche : sud-ptt-2607@orange.fr

Haute-Savoie : sud.ptt74@gmail.com - Isère-Savoie : sud.poste.alpes@orange.fr

